Ville de
Mandeure

Convocation

En application des articles L 2121-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai par la présente l'honneur de vous convoquer à la séance ordinaire du Conseil Municipal de la Ville de Mandeure qui aura lieu le :

Lundi 12 Décembre 2022
à 18 heures
Salle du Conseil – Mairie

Ordre du Jour

Nomination d'un secrétaire de séance

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 31 octobre 2022

Point 2 – Personnel communal
2.1 Création d'emplois d'agents recenseurs pour la campagne 2023.
2.2 Fixation de la rémunération des agents recenseurs.

Point 3 – Finances
3.1 Décision modificative n°2 au Budget Primitif 2022.
3.2 Travaux en régie 2022.

Point 4 - Urbanisme.
4.1 Subvention ravalement de façades.
4.2 Mise en compatibilité du PLU avec le SCOT de PMA.

Point 5 – Désignation d'un représentant au sein de la Commission Consultative des IRVE.

Point 6 –Décision n°2022-006 du 20 octobre 2022 : Vérification et maintenance annuelle des extincteurs Marché 22-03 INCENDIE PROTECTION SÉCURITÉ.

Point 7 - Divers.

Fait à Mandeure, le 5 décembre 2022

Le Maire,

MAIRIE DE MANDEURE 25350

Jean-Pierre HOCQUET